

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS SUD

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 MARS 2015

Présents : CHAMBARD F., DUBOIS F, GRICOURT P, JAILLET J, MARTINEZ H., MEGARD J, NOUVELOT C, PASCOA J, PICARD M., PETITJEAN B, ROBIN M, SAFFREY C, QUOCHIH Z, WOLFF JC.

Absents excusés : CROISSANT A (pouvoir QUOCHIH Z.),

Mme CHAMBARD Frédérique a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 3 février 2015.
Adoption à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points d'information à l'ordre du jour :

- Circulation dans le petit chemin : ajout accordé à l'unanimité.
- Sens interdit installé dans la rue des écoles : ajout accordé à l'unanimité.

Eclairage public rue du lavoir :

Mme la 3^{ème} adjointe rappelle le projet d'éclairage public dans la rue du lavoir mené par le Sidec, dont la part communale s'élève à 5 783.87 €. Les travaux devraient être réalisés, d'ici fin juin 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du SIDEc.

Mme la 3^{ème} adjointe indique au conseil municipal que l'installation du support d'éclairage public sur le RD 158 devrait être réalisée courant mars 2015.

Désignation d'un membre extérieur au CCAS :

Suite à la démission de Sébastien Vallet, Monsieur le Maire indique qu'il faut nommer un nouveau membre au CCAS. Il est proposé de nommer Madame Véronique Martinez au CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette nomination par 13 voix pour et 1 abstention.

Droit de préemption sur une propriété située 45 route de Lons :

Monsieur le Maire indique qu'une propriété bâtie située 45 route de Lons a été mis en vente. Il appartient au conseil municipal d'indiquer s'il souhaite ou non préempter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

Délibération pour les dépenses d'investissement avant le vote du budget :

Monsieur le Maire propose, dans l'attente du vote du budget et afin de payer les dépenses d'investissement (notamment les artisans pour le cabinet infirmier) de prendre une délibération autorisant ce type de dépense dans la limite de 15 000 € inscrits dans la section investissement de l'année précédente.

Après débat et délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Informations diverses :

Demande de permission voirie Orange rue de la colonie :

Mme la 3^{ème} adjointe et M. Robin ont reçu les services Orange dans le cadre d'une demande de permission de voirie pour la désaturation du réseau téléphonique rue de la colonie qui permettra la création d'une (voire plusieurs) ligne téléphonique rue du lavoir. Après visite sur place, Mme la 3^{ème} adjointe a demandé que la partie rue de la colonie soit installée en souterrain afin d'éviter l'implantation de 2 supports bois sur le talus. Ces travaux pourraient être réalisés conjointement à la pose d'un drain d'évacuation des eaux pluviales. Un devis complémentaire va être demandé à l'entreprise pour le coût de la surlargeur de tranchée.

Le conseil municipal donne son accord pour profiter des travaux de drainage pour effectuer l'enfouissement de la ligne téléphonique.

Circulation dans le petit chemin :

Il est proposé l'installation d'un système de type poteau amovible au milieu du petit chemin (à partir des escaliers menant à la bibliothèque pour ne pas empêcher les riverains de rentrer dans leur garage) pour interdire la circulation. Les piétons, cyclistes, enfants pourraient ainsi circuler en toute sécurité. Une information préalable sera faite auprès des riverains avant décision finale.

Sens interdit dans la rue des écoles ;

Le conseil municipal demande qu'une délibération soit prise lors de la prochaine réunion afin d'approuver l'étude de projet de circulation dans le village.

Rénovation de la toiture de l'église :

M. le 2^{ème} adjoint présente un devis concernant la remise en état des toitures de la nef, des bas-côtés et du clocher de l'église. Sont également compris dans ce devis, le démoissage et le nettoyage des murs et des façades du bâtiment ainsi que des murets extérieurs. . Coût 5800 € TTC.

Contact avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques de France Comté :

M le 2^{ème} adjoint relate au Conseil Municipal l'entretien qu'il a récemment eu avec Madame Sybille Lacroix de la Conservation Régionale des Monuments Historiques de Franche Comté

Un déplacement de Madame Lacroix dans la commune est prévu à la fin du mois de mars 2015, pour principalement aborder in situ trois sujets :

1. La restauration de la Pierre Tombale d'Anne de Gaignaire (classée Monument Historique)

Un devis avait été demandé en 2010 par la municipalité précédente, celui-ci s'élevait à 18 800 €.

2. La restauration de l'ensemble équestre en bois polychrome du 15^{ème} siècle, représentant Saint Georges (également classé Monument Historique).

En ce qui concerne ces 2 projets, si toutefois une suite favorable leur était donnée, les aides pourraient s'élever à 65% (Etat 40 % + Conseil Général 25 %) auxquelles pourrait éventuellement s'ajouter une aide de la Fondation du Patrimoine, non chiffrée pour le moment.

3. L'opportunité ou non de monter un dossier d'inscription de l'église au titre des Monuments Historiques.

D'autre part, compte-tenu de la valeur patrimoniale que représente notamment la statue de Saint Georges, et de la récente multiplication des vols et effractions commises dans des églises jurassiennes, le conseil municipal souhaiterait qu'un système de protection des biens de l'église soit étudié.

Gîte communal touristique dans le bâtiment de la mairie :

M. le 2^{ème} adjoint indique que l'ancien appartement présente une superficie d'environ 140 m² aménageable en gîte communal touristique. Le coût de rénovation et de mise aux normes est estimé à 74 000 € dont 33 000 € de subventions (Etat et Conseil Général). Le reste à la charge de la commune pourrait faire l'objet d'un prêt sur 12 ans qui serait remboursé par les locations.

Sentiers de randonnée (PDIPR)

M. le 2^{ème} adjoint indique que le balisage sera réalisé par les services d'ECLA. Le point de départ est le parc des vignes. Il présente les modèles de panneaux de signalisation retenus au niveau départemental et rappelle que ceux-ci sont à la charge financière de la commune.

Concert musical le vendredi 17 juillet 2015 :

M. le 2^{ème} adjoint a validé avec l'Académie Européenne de Musique Baroque d'Ambronay l'organisation d'un concert de musique baroque à Chilly le Vignoble le vendredi 17 juillet 2015, D'autres contacts sont en cours pour organiser d'autres types de prestations musicales dans la commune.

Salle de l'ancienne classe :

Une commission se réunira le mercredi 11 mars pour la rédaction du règlement intérieur de cette salle et la modification de celui de la salle des fêtes.

Le conseil municipal souhaiterait que cette salle porte un nom. Les habitants sont invités à faire part de leurs suggestions auprès de la mairie.

Permanences des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 :

Dimanche 22 mars

De 8h00 à 13h00 : Philippe Gricourt – Michel Robin – Jeanine Mégard

De 12h45 à 18h00 : Béatrice Petitjean – José Pascoa – Mickaël Picard

Dimanche 29 mars :

De 8h00 à 13h00 : Béatrice Petitjean – Caroline Saffrey – Frédérique Chambard

De 12h45 à 18h00 : Françoise Dubois – Jeanine Mégard – Philippe Gricourt.

Réunion publique « mon village au quotidien » :

Une réunion publique est organisée le mercredi 11 mars 2015 à 18h00 afin de recueillir auprès des habitants leurs idées ou leurs propositions concernant l'aménagement paysager de leur village.

Réunion d'information sur les assurances retraite et complémentaire santé, dans le cadre d'actions de mutualisation, le vendredi 20 mars 2015 à 18h30 dans la petite salle à l'ancienne école.

Détecteurs de fumée dans les logements locatifs :

L'agent technique doit passer dans tous les logements locatifs pour installer les détecteurs de fumée.

Véhicule utilitaire électrique

Dans le cadre d'une demande du conseil municipal, M. Pascoa a proposé un 1^{er} dossier pour l'achat d'un véhicule électrique en remplacement l'actuel véhicule de l'agent technique. Il est intéressant de noter que pour des communes de notre dimension, il paraît difficile de rentabiliser une telle opération. Dossier à approfondir.

Clôture de la séance à 22h25

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 2 avril 2015 à 20h

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 9 mars 2015

Le Maire

Philippe GRICOURT

